

CONSTITUANTE – Session d'octobre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE N°10 – LECTURE DES PRINCIPES

Déroulement des débats

Afin de structurer les débats, ceux-ci ont été organisés par blocs. Le débat se déroule bloc par bloc. Le/la rapporteur-e de commission, le/la président-e de la commission, les porte-paroles des groupes et les représentant-e-s des minorités et amendements ne s'expriment en principe qu'une fois par bloc, sur tous les principes et amendements du bloc. Des votes groupés ont lieu pour chaque bloc, à l'issue du débat.

DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE

Entrée en matière

Bloc 1 – A. Communes : 1. Dispositions générales ; 2. Tâches ; 3. Organisation / Autorités ; 4. Assemblée communale ; 6. Conseil communal ; 7. Modes d'élection ; 8. Droit de vote et d'élection ; 9. Incompatibilités (**A.1 à A.4 + A.6 à A.9**)

A.1, <u>al. 4</u>	<i>La Commission 10 reprend l'amendement Appel Citoyen à son compte (vote uniquement sur demande).</i>	
A.2, <u>al. 1</u>	Vote 1 : Commission contre UDC	
A.2, <u>al. 2</u>	Vote 1 (sur demande) : Modification proposée par la commission à son principe initial (part. citoyenne) OUI / NON	
A.2, <u>al. 3</u>	Amendement Appel Citoyen : retiré.	
A.3	Amendement UDC => Selon résultat vote 2 au principe A.3.3 de la commission 9 (justice de proximité) [adaptation automatique]	
A.4	Vote 1 : Zukunft Wallis contre E. Perruchoud et al.	
Part. public	Vote 2 : Commission contre résultat vote 1	
A.5	=> Voir bloc 2	
A.6, <u>al. 1</u>	Vote 1 : SVPO (3 à 9 membres) contre UDC (5 à 15 membres)	
Conseil communal	Vote 2 : Commission (5 à 9 membres) contre résultat vote 1	
A.6, <u>al. 2</u>	Vote 1 : Commission contre Verts (nomme et gère employé-e-s)	
Attributions conseil communal	Vote 2 : Commission contre Appel Citoyen (représentation genres)	
	Vote 3 : Commission (y. c. votes 1 et 2) contre CSPO (biffer)	
A.6, <u>al. 3</u>	Vote 1 : Commission contre Perruchoud et al.	
A.6, <u>al. 4</u> (nouveau)	Vote 1 : Commission contre SVPO (conseil communal peut remplir les fonctions du conseil bourgeoisial)	
A.7, <u>al. 2</u>	<i>La Commission 10 reprend l'amendement SVPO à son compte (vote uniquement sur demande).</i>	
A.7, <u>al. 2^{bis}</u> (nouveau)	Vote 1 : Amendement Gerhard Schmid OUI / NON	



A.7, <u>al. 3</u>	Vote 1 : Amendement PS-GC (élection à deux tours) OUI / NON	
	Vote 2 : Amendement Gerhard Schmid (élections tacites) OUI / NON	
A.8	<i>Pas d'amendement</i>	
A.9	<i>Pas d'amendement</i>	

Bloc 2 – A. Communes : 5. Conseil général (A.5)		
A.5, <u>al. 1</u> <i>Conseil général</i>	Vote 1 : CVPO al. 1 et SVPO al. 1 et 2 (principe général : conseil général peut remplacer l'assemblée communale) contre UDC et CSPO al. 1 (biffer al. 1)	
	Vote 2 : résultat vote 1 contre VLR (corps électoral peut renoncer au conseil général dans les communes de plus de 5000 habitants)	
	Vote 3 : Commission (les communes de plus de 5000 habitant-e-s ont un conseil général) contre résultat vote 2	
A.5, <u>al. 2</u>	Vote 1 : CVPO al. 2 (vote populaire obligatoire sur un conseil général dans les communes de plus de 3000 habitant-e-s) contre UDC et CSPO (statu quo, communes de plus de 700 habitant-e-s peuvent élire un CG)	
	Vote 2 : Commission (communes de moins de 5000 habitant-e-s peuvent élire un conseil général) contre résultat vote 1	
A.5, <u>al. 5</u> <i>(nouveau)</i>	Vote 1 : Amendement Perruchoud et al. (part. du public) OUI / NON	
Amendement SVPO	<i>Note : le principe de soumettre les décisions du conseil général au référendum facultatif (alinéa 3 amendement SVPO) a déjà été adopté par le plénum dans le cadre du rapport de la commission 3 (principe J.1)</i>	

Bloc 3 – B. Collaborations intercommunales ; C. Pouvoir fiscal et péréquation financière ; D. Fusion de communes ; E. Relation canton – communes (Surveillance des communes) (B.1 à E.1)		
B.1, <u>al. 2</u>	Vote 1 : Amendement Perruchoud et al. OUI / NON	
B.1, <u>al. 3</u>	Vote 1 : Amendement Perruchoud et al. OUI / NON	
C.1	<i>Amendement Perruchoud : transmission à la commission 10 (rédactionnel)</i>	
D.1, <u>al. 1</u>	Vote 1 : Amendement Perruchoud et al. OUI / NON	
D.1, <u>al. 2</u>	Vote 1 : Commission contre UDC (l'Etat ne peut pas proposer de fusion)	
D.1, <u>al. 4</u>	Vote 1 : VLR contre M. Holzegger	
	Vote 2 : résultat vote 1 contre E. Perruchoud et al.	
	Vote 3 : Commission (= PS-GC) contre résultat vote 2	
	Vote 4 : Ajout G. Schmid (indicateurs financiers) OUI / NON	
	Vote 5 : Commission (y.c. résultat votes 3 et 4) contre SVPO et UDC (biffer, pas de possibilité d'ordonner une fusion)	
D.1, <u>al. 6</u>	Vote 1 : Commission contre SVPO et UDC	
D.1, <u>al. 7</u> <i>(nouveau)</i>	<i>La Commission 10 reprend l'amendement VLR à son compte (vote uniquement sur demande).</i>	



E.1, <u>al. 1</u>	Vote 1 : <u>Commission</u> contre CSPO	
E.1, <u>al. 3</u>	Vote 1 : <u>Commission</u> contre E. Perruchoud et al. (projets particuliers)	

Bloc 4 – F. Structure territoriale (F.1)		
F.1, <u>al. 1</u> <i>Découpage territorial</i>	Vote 1 : UDC (6 régions avec maintien de districts) <u>contre</u> Zurbruggen (13 districts)	
	Vote 2 : résultat vote 1 <u>contre</u> CVPO (3 régions avec maximum 3 arrondissements)	
	Vote 3 : Commission (6 régions) <u>contre</u> résultat vote 2	
F.1, <u>al. 2</u>	Vote 1 : Commission <u>contre</u> E. Perruchoud et al. (1)	
F.1, <u>al. 3</u>	<i>Amendement Perruchoud (2) al. 3 => Traitement sous le point C.1.1 de la commission 8 (préfets)</i>	
F.1, <u>al. 4</u>	Vote 1 : Commission <u>contre</u> PDCVr (région veille à la bonne <i>exécution des tâches communales</i>)	
F.1, <u>al. 1 à 5</u>	Vote 1 : Résultats votes al. 1, 2 et 4 <u>contre</u> E. Perruchoud et al. (2) (concept)	

Bloc 5 – G. Bourgeoisies (G.1 à G.2)		
G.1	Vote 1 : Commission <u>contre</u> CSPO (commune bourgeoisiale)	
	Vote 2 : Commission <u>contre</u> E. Perruchoud et al.	
G.2, <u>al. 1</u>	Vote 1 : Commission <u>contre</u> E. Perruchoud et al.	
G.2, <u>al. 2</u>	Vote 1 : Commission <u>contre</u> A. et N. Crettenand	
G.2, <u>al. 4</u> <i>Composition Conseil bourgeoisial</i>	Vote 1 : Commission (3 à 7 membres) <u>contre</u> CSPO (3 membres au minimum)	
	Vote 2 : Ajout Appel Citoyen (représentation genres) OUI / NON	
G.2, <u>al. 5</u>	Vote 1 : CSPO (loi règle reprise du patrimoine) <u>contre</u> Perruchoud et al. (commune <u>peut</u> reprendre patrimoine)	
	Vote 2 : Commission (patrimoine est repris par la commune) <u>contre</u> résultat vote 1	